

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 15 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DICOM 19** - Conventions de partenariat en faveur de l'événement « Paris Plages 2021 »

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de partenariat, jointes en annexe, pour l'opération Paris Plages 2021 avec EAU DE PARIS, SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS, CAFEZOIDE et EDITIONS DELCOURT, ainsi que l'avenant à la convention de partenariat avec la société FERMOB, joint en annexe ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de partenariat pour l'opération Paris Plages 2021 avec EAU DE PARIS, SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS, CAFEZOIDE et EDITIONS DELCOURT, ainsi que l'avenant à la convention de partenariat avec FERMOB.

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de partenariat, jointes en annexe, pour l'opération Paris Plages 2021 avec EAU DE PARIS, SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS, CAFEZOIDE et EDITIONS DELCOURT, ainsi que l'avenant à la convention de partenariat avec la société FERMOB, joint en annexe.

Article 3 : La Maire est autorisée à signer lesdites conventions et ledit avenant.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**